



ARRETE DU MAIRE

PORTANT SUR DES TRAVAUX DE RÉALISATION D'UN SONDAGE CAROTTÉ ET D'UN SONDAGE PRESSIOMÉTRIQUE DANS LE CADRE D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

Le Maire de la commune d'OLLAINVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1 & L2213-6.1,

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment les articles L 115-1, L141-11 et R115-1 & 2,

VU le Code de la Route, et notamment les articles L411-1 à L411-7,

CONSIDERANT que la réalisation d'un sondage carotté et d'un sondage pressiométrique nécessite une modification temporaire de la circulation basculement de circulation sur chaussée opposée

A R R E T E N°75-ST-2025

ARTICLE 1 : La Société SOL CONSEIL est autorisée à la réalisation de sondage au 21 rue du Gay pigeon à OLLAINVILLE.

ARTICLE 2 : Les travaux auront lieu à partir du 5 janvier 2025 durée des travaux 10 jours.

ARTICLE 3 : L'entreprise se charge de mettre en place la signalisation pour une circulation alternée manuellement, une interdiction de stationner et de dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds, et une vitesse limitée à 30km/h, ce pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 4 : - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ÉGLY,

- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale d'OLLAINVILLE,

- Monsieur le Directeur de la société SOL CONSEIL,

- Monsieur le Maire, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Ollainville, le 15/12/2025

Le Maire,



Jean-Michel GIRAudeau

MAIRIE D'OLLAINVILLE • 2, rue de la Mairie 91340 OLLAINVILLE
TÉL : 01 69 26 19 19 | FAX : 01 69 26 19 10 | [WWW.MAIRIE-OLLAINVILLE.FR](http://www.mairie-ollainville.fr)

Bureaux ouverts : lundi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h, mardi de 8 h 30 à 12 h et de 16 h à 20 h, mercredi, samedi de 8 h 30 à 12 h

Bureaux ouverts : lundi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h, mardi de 8 h 30 à 12 h et de 16 h à 20 h, mercredi, samedi de 8 h 30 à 12 h